FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 9 Décembre 1922

LE NUMERO 15 CENTIMES

Appétits insatiables

Les intérêts du Nord seront-ils sacrifiés ?

Depuis l'armistice, les profiteurs de la guerre du Centre et du Midi n'ont pas affirmé, pour nos populations saccagées et sacrifiées dans un but de salut national, les sentiments effectifs de solidarité française que les circonstances commandaient.

Inutile d'insister sur ce fait patent et de ratiociner sur ses conséquences évidentes. Ce serait besogne superflue.

La carence de l'Allemagne vaincue, après un effort vigoureux de domination mondiale, est manifeste, pour faire face à ses obligations de réparations immenses, mais nous ne pouvons oublier que la loi du 17 avril 1919 impose un devoir patriotique à toute notre population indemne des calamités de la guerre et enrichie au cours des années rouges, déversant des flots abondants de richesses imprévues sur nos départements préservés de l'invasion.

Cette loi porte à son frontispice cette catégorique déclaration : « La République proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français, devant les charges de la guerre ».

Jusqu'à présent, le magnanime essor de générosité française, que notre victoire et nos désastres permettaient d'espérer, est resté dans le domaine nébuleux des vaines théories sentimentales et des palabres creuses, sans réalisation pratique.

Le Nord dévasté ressuscite, mais grâce seulement à son labeur courageux et opiniâtre, attesté par l'œuvre de renaissance qui s'étale dans nos villes et nos campagnes, en fièvre de travail rénovateur.

Perfide et de mauvaise foi, l'Allemagne se dérobe et s'efforce, par tous les moyens, d'échapper à ses obligations réparatrices, mais le même reproche peut s'adresser à d'autres, qui ne sont pas de nos ennemis d'hier et certaines de leurs prétentions, encouragées par le Gouvernement, peuvent paraître surprenantes.

A titre d'exemple, nous citerons le récent projet de loi tendant à la suppression de la taxe de luxe sur les vins fins et au relèvement du droit de circulation sur les cidres et la bière.

Un autre projet, présenté par le Ministre des Finances, a pour objet de consolider et d'étendre le privilège des bouilleurs de cru.

Enfin, une proposition de loi, signée de tous les députés du Midi, demande d'exonérer de la taxe de luxe les eaux-de-vie, apéritifs et vins de liqueurs.

Les intérêts économiques du Nord se trouvent ainsi menacés, au profit de départements qui n'ont pas connu les plaies de la guerre et les ruines qu'elle a semées, pendant ses longues années d'horreurs, dans nos régions bombardées et jugulées par un ennemi implacable.

En demandant, d'accord avec le Gouvernement et malgré le notoire déficit budgétaire, le dégrèvement de leurs impôts, nos compatriotes des régions enrichies ignorent-ils que si satisfaction leur était donnée, il en résulterait, pour les sinistrés du Nord un lourd accroissement de charges fiscales, en opposition formelle avec l'élan espéré de solidarité nationale, pour le relèvement de nos ruines, indispensable à la prospérité de la France ?

Le Nord laborieux, n'en déplaise à M. de Lasteyrie, mal renseigné par ses services, paie largement sa part de contributions directes et indirectes, chiffrée sur les registres officiels et affirmée par son honnête population, trop loyale pour se dérober à un devoir d'intérêt public, malgré des événements terribles qui lui permettraient de réclamer un moment de répit pour respirer et revivre, dans la paix féconde du travail.

Ces mêmes populations vaillantes et animées de la plus noble ardeur patriotique, puisée dans leur situation de pays-frontière, ne sauraient toutefois se résigner à se voir sacrifiées au profit d'égoïstes appétits régionaux ou particuliers.

E. POLVENT.

Pour les Sinistrés

UNE INTERVENTION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

On sait que l'Etat doit aux sinistrés des Régions Libérées des indemnités importantes. Ceux-ci ont demandé que le montant des impôts et des droits d'enregistrement dont ils sont redevables à l'Etat fussent déduits de leurs créances et par la loi du 17 avril 1919 l'Etat leur a accordé cette faculté légitime.

Or, l'administration des Régions Libérées exige pour donner, sur ce point, satisfaction aux intéressés, qu'ils produisent des factures attestant qu'ils ont acheté, par exemple des objets mobiliers pour une somme égale, en sorte que l'Etat ne leur fait, en réalité, aucune remise et leur refuse l'imputation que la loi leur a accordée.

La Ligue des Droits de l'Homme adresse au Ministre des Régions Libérées une vive protestation contre cette violation flagrante de la loi.

Le droit des communes pour les dommages de guerre

L'attention du Ministre des Régions Libérées avait été appelée sur les difficultés que rencontraient les communes à acquérir des droits à indemnité de dommages de guerre, à raison du refus d'approbation qui était opposé, en règle générale, aux délibérations municipales lorsque le prix de cession était supérieur au montant de la perte subie.

Par dépêche du 27 novembre dernier, le Ministre vient de faire connaître qu'il lui paraissait possible d'autoriser les opérations de l'espèce toutes les fois que le prix ne s'éloigne pas du cours moyen auquel les cessions sont réalisées dans la région, sauf à interdire les acquisitions dont le prix serait manifestement trop élevé et ne serait pas vraiment avantageux pour la commune. C'est sur ces bases que seront à l'avenir examinées les requêtes des communes.

L'ex-Préfet de la Creuse condamné à 2 ans de prison

Il obtient le sursis, ainsi que son co-accusé, l'algérien Edréi

Nous avons relaté les différents faits qui étaient réunis, par l'acte d'accusation, à la charge de M. Piettre, ancien préfet de la Creuse. Ce dernier parvint à avoir la gestion du ravitaillement départemental, conclut divers contrats avec des fournisseurs qui livrèrent au ravitaillement des quantités importantes de marchandises dont la valeur, par la suite fut très dépréciée.

D'après M. le Marchadour, procureur de général, M. Piettre achetait n'importe quoi, par n'importe quelle quantité. Un beau jour, il arriva que tout un stock de graisse de porc se trouva remplacé à la livraison par de la graisse alimentaire. Sur le contrat portant la mention « pur porc », le mot « alimentaire » fut substitué à cette mention.

L'Algérien Edréi qui comparaissait devant la cour d'assises en même temps que l'ancien préfet déclara qu'il remit à ce dernier 18.000 francs comme commission. M. Piettre nia avoir reçu cette somme.

Enfin quand M. Piettre remit ses comptes du ravitaillement, ceux-ci accusaient un déficit de plusieurs centaines de milliers de francs.

Après plusieurs audiences, le jury a, jeudi, rapporté un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes pour MM. Piettre et Edréi.

La Cour condamne M. Piettre à deux ans de prison avec sursis, et M. Edréi à un an avec sursis.

Le drame quotidien

Nancy, 7. — Hier matin, à Loromontzey, à quelques kilomètres de Bayon (arrondissement de Nancy), le nommé Dupry, Ernest 40 ans, a tué sa femme, 35 ans, dans un accès de jalousie.

Pendant que les époux procédaient à leur toilette, Dupry adressa des reproches à sa femme puis décrochant un fusil l'en menaça. Mme Dupry chercha à s'enfuir mais un coup partit et elle tomba frappée à mort. Le meurtrier rechargea son arme, en plaça le canon sur sa poitrine et appuya sur la gâchette. Il tomba mortellement blessé.

NOCES DE DIAMANT

UNE TOUCHANTE CEREMONIE S'EST DEROULEE PRES D'AVESNES

Mercredi dernier, une touchante cérémonie s'est déroulée à Felleries, près d'Avesnes.

Les époux Wallerant, qui se sont unis le 6 Décembre 1862, ont célébré leurs noces de diamant.

M. Wallerant, cultivateur, est né le 19 Avril 1843. Malgré son âge, il est encore très alerte et en parfait état de santé. Son épouse est née le 25 juin 1845 et jouit également d'une bonne santé.

Mise en liberté

Nous avons relaté la mésaventure arrivée à une habitante de La Madeleine-lez-Lille, Mme Vve Fremaux. Cette dernière fut, en effet, arrêtée le 27 novembre, pour un vol de 43 fr. 75, au bazar de l'Hôtel de Ville et trouvée porteuse de 98.000 francs. Or, M. Finel, juge d'instruction, vient de faire mettre en liberté Mme Fremaux.

Le désespoir d'un "crève-la-faim"

ARRETE POUR VOL D'UN JAMBON IL TENTA DE SE PENDRE AU POSTE

Arrêté pour avoir dérobé un jambon dans une boutique de la rue Saint-Honoré Eugène Guymon, demeurant 36, rue Pigalle, a été conduit au poste de la Madeleine, où il a tenté de se pendre avec une jarretelle.

Le désespéré, dont l'état n'est pas grave, a été transporté à l'Hôpital.

Un officier français condamné par les Soviets

Riga, 7. — Le collège militaire du Tribunal révolutionnaire suprême a terminé le procès de l'officier Palcel accusé de s'être livré à Batoum, où il avait ouvert un bureau de commerce, à l'espionnage militaire au profit de la France.

Le lieutenant Palcel a été condamné à 5 ans de prison.

Paris-Boulogne en 2 heures 15

La Cie du Nord vient ainsi de battre tous les records

La Compagnie du Nord vient, sur le trajet Paris-Boulogne, comportant 254 kilomètres, de battre tous les records du monde de vitesse des chemins de fer.

Un train dédoublant le rapide 71 partant de Paris, à 8 h. 40 pour Boulogne, a quitté la gare avec une heure de retard sur l'horaire habituel, soit à 9 h. 40. Il est arrivé cependant cinq minutes seulement après celui qui l'avait précédé, ayant ainsi effectué le parcours de 254 kilomètres, habituellement accompli en 3 heures, dans le temps impressionnant de 2 h. 15, soit à l'allure moyenne fantastique de 121 kil. 92 à l'heure.

Il s'agissait, en outre, pour la Compagnie, d'essayer un nouveau wagon-lit métallique entièrement en acier suivant le modèle de la fabrication anglaise, pesant chacun 55 tonnes, et destinés au direct bi-hebdomadaire Calais-Vintimille.

Les relations téléphoniques Lille-Boulogne seront améliorées

Dans une lettre adressée à M. Farjon, sénateur de Boulogne, M. Paul Laffont, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. annonce que la ligne téléphonique Boulogne-Lille bénéficiera d'une innovation : la téléphonie multiple et à haute fréquence qui triplera le rendement du réseau.

:: A PROPOS :: D'UN CENTENAIRE

PASTEUR GLOIRE MONDIALE

Quelques étapes de la vie du grand homme

Le tombeau de Pasteur ! !

Que de souvenirs, quels exemples pour les jeunes générations laborieuses n'évoque pas la pierre gravée du nom le plus illustre qui ait jamais honoré la science française !

Dans quelques semaines, la France entière s'inclinera devant cette tombe glorieuse entre toutes et témoignera de son éternelle reconnaissance au plus grand savant du siècle dernier, à l'homme de bien, dont la vie entière ne fut consacrée qu'au service de l'Humanité !

Le monde entier connaît Pasteur, dont le centenaire va être célébré dans quelques semaines dans toutes les villes qu'il a honorées de son passage ou de son séjour.

Combien peu de personnes, cependant, savent apprécier à sa juste valeur, l'œuvre considérable, immense, qu'il a réalisée pour préserver le genre humain des maux et des fléaux dont il est constamment menacé.

Il serait puéril de vouloir résumer la carrière toute de labeur de ce génie national, à laquelle des historiens ont consacré des livres entiers. La relation de quelques grandes étapes de sa vie montrera cependant Pasteur tel qu'il fut, un travailleur infatigable, ami des humbles, ne pratiquant qu'un culte, celui du devoir et du dévouement.

Les débuts d'un grand homme

Louis Pasteur, qui devait devenir la plus grande gloire nationale de la France, naquit à Dôle (Jura), le 27 décembre 1822, dans un humble logis d'artisan. Son père, ex-sergent-major de la campagne de France, marié à Jeanne Roqué, fille de jardiniers, exerçait la profession de tanneur.

Louis Pasteur alla d'abord à l'école primaire, qui occupait une des salles annexes du collège d'Arbois. A ce pensionnat, comme plus tard, au collège de Besançon et au Lycée Saint-Louis, à Paris, il n'eut jamais qu'un but : l'Ecole Normale.

En octobre 1838, il partait pour Paris, où, pris du mal du pays, il ne tardait pas à retourner dans ses campagnes jurassiennes. Peu après, cependant, surmontant ses peines de cœur, il partait pour Besançon, où il devait préparer avec succès ses examens de l'Ecole Normale, tant convoitée.

En 1843, Pasteur a conquis son premier grand succès. Il entre à la célèbre école, triste bâtiment alors, où agrégé de physique, il ne tarde pas à être attaché comme préparateur au chimiste Balard. A partir de cette époque, il travaille sans relâche et gravit avec une rapidité surprenante le chemin de la gloire.

A 27 ans, il est professeur de la Faculté de Strasbourg; à 30 ans, chevalier de la Légion d'honneur; à 33, doyen de la nouvelle Faculté des Sciences de Lille. On est alors en septembre 1855.

Vers la gloire

A cette époque de sa vie, Pasteur a déjà trouvé les lois qui régissent la formation des cristaux. Cette découverte prélude à des travaux qui seront féconds par la suite en applications pratiques.

A la Faculté des Sciences de Lille, rue des Fleurs, Pasteur travaille sans relâche, avec acharnement. Un industriel lillois, M. Bigo, dont l'usine se trouve rue d'Esquermes, attire son attention sur la fabrication de l'alcool de betterave.

Perçant le mystère de la fermentation, Pasteur découvre les microbes, point de départ de ses études sur les maladies infectieuses.

En 1857, le fils du tanneur de Dôle, dont le nom fait déjà autorité dans le monde de la science, est rappelé à Paris pour prendre la direction des études scientifiques à l'Ecole Normale.

Les savants s'occupent alors d'une théorie prétendant que les êtres vivants peuvent naître sans graine et sans germe.

Pasteur les suit dans leurs travaux, mais poussant le problème à fond, allant l'étudier jusque dans les régions arctiques, il finit par en trouver la solution et détruit l'hypothèse des générations spontanées.

Des maladies du vin causent aux vignerons du Jura, des préjudices considérables. L'illustre savant retourne à Arbois, où il a fait ses premières études. Analysant les vins contaminés, il y découvre des végétaux parasites. Après de longs et pénibles travaux, il trouve le moyen de détruire leur vitalité en portant le vin quelques minutes à une température de 50 à 60 degrés.

Les maladies des vers à soie et de la bière

En 1865, le Gard est ravagé par la flacherie et la pébrine, maladies qui ruinent littéralement l'élevage du ver à soie. On appelle Pasteur.

A Alais, où il se fixe, l'éminent chercheur, après quelques semaines d'études, trouve le remède efficace et sauve la culture menacée en préconisant le grainage au microscope et le grainage cellulaire pour éliminer les femelles contaminées.

Le 6 juillet, il quittait la contrée sérisicole en emportant la reconnaissance des populations, dont il avait été le génie bienfaisant pendant près de huit mois.

Peu de temps après la guerre, en 1871, écrit M. Vallery-Radot, l'Allemagne avait une supériorité incontestable dans la fabrication de la bière, sur les autres pays d'Europe. Pasteur, dont le génie avait été stimulé par le spectacle des industries du Nord, résolut d'affranchir la France du tribut qui lui était imposé sur ce point. Il voulut marquer d'un progrès durable l'industrie de la bière en étudiant tout le mécanisme de sa fabrication.

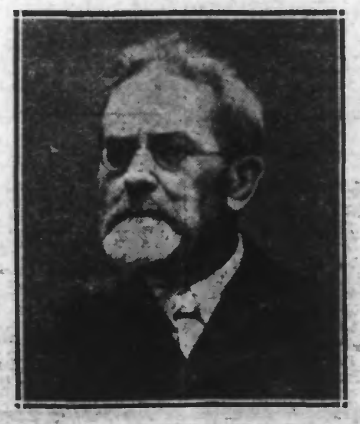

PASTEUR

Il commença par visiter la brasserie de Chamalières, entre Royat et Clermont, s'intéressant jusqu'aux moindres besognes des plus humbles ouvriers.

Son but devint bientôt de rechercher les causes d'altération qui faisaient les bières troubles, acides, tournées, filantes ou putrides.

Ces altérations devaient tenir, selon lui, au développement des germes provenant de l'air ou répandus à la surface des ustensiles servant au travail compliqué de la brasserie.

Il fallait donc protéger le moût contre les poussières extérieures, le mettre en levain pur et lutter contre les germes microscopiques, toujours prêts à troubler l'action de la bonne levure par l'association d'autres ferments nuisibles.

Dans son modeste laboratoire, l'œil rivé au microscope, Pasteur s'attacha avec toute sa foi et sa volonté à la solution du problème posé.

Une fois de plus, il devait triompher.

Des échantillons de bières collées et non collées furent soumis au champ du microscope.

Finalement, après de longs mois de travaux ininterrompus, le savant découvrait indiscutablement l'origine des maladies de la bière dans les organismes vivants qui altéraient le moût.

Comme le vin, concluait-il de ses recherches, la bière chauffée à 55 ou 60 degrés, échappe aux ferments nocifs.

La pasteurisation était trouvée.

Cette découverte qui modifiait profondément l'industrie brassicole, ajoutait un fleuron à la gloire de l'homme illustre.

Là ne s'arrêtèrent pas cependant ses travaux.

Avant de reposer de l'éternel sommeil dans l'Institut érigé à Paris en son honneur, par souscription mondiale, Pasteur attacha son nom à des découvertes plus retentissantes encore, sur lesquelles nous reviendrons prochainement.

Cette noble figure a été le plus grand exemple de ce que peut créer un beau cerveau par l'amour du travail et une volonté absolue. Son centenaire doit être l'occasion d'une manifestation de reconnaissance mondiale, car Pasteur a été plus qu'un génie français : Ami des humbles, il a été un bienfaiteur de l'Humanité.

M. R.

POUR LE RÉGLEMENT DES REPARATIONS

Les Alliés observent le mutisme avant d'exposer leur programme

M. Bonar Law veut entendre M. Poincaré et définira ensuite le point de vue anglais

C'est donc samedi que les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de la Belgique se réuniront à Londres pour élaborer le programme des réparations qui sera le sujet de la conférence de Bruxelles par la suite. Il semble que la question des réparations sera virtuellement réglée à l'issue des pourparlers de Londres et que les alliés désirent être complètement d'accord préalablement à leur réunion dans la capitale belge.

Il s'agit maintenant de répondre au gouvernement allemand qui, le 14 novembre dernier a demandé qu'un moratorium de quatre ans lui soit octroyé, moratorium atteignant les réparations en nature aussi bien que les réparations en espèces.

On ne peut encore nettement définir l'attitude qui sera observée par les délégués alliés : chacun semble vouloir cacher ses cartes. On prête notamment à M. Bonar Law l'intention de n'exposer son point de vue que lorsque M. Poincaré aura exposé la thèse française. On croit que celle-ci n'est pas opposée à l'octroi d'un moratorium de courte durée garanti par un emprunt international et qu'elle envisagerait également l'occupation de la Ruhr.

Si l'on ne peut encore définir le point de vue que développera M. Bonar Law, on connaît néanmoins le texte du rapport soumis à M. Bonar Law par le comité spécial nommé par le Conseil exécutif de l'Association des Chambres de Commerce britanniques pour étudier le problème des réparations. Ce document indique nettement que le sentiment public anglais, tout en demandant la réduction et la fixation définitive de la dette allemande, à bref délai, est disposé en même temps à approuver les mesures de rigueur pour contraindre l'Allemagne à payer et à imposer aux finances allemandes un contrôle étroit pour garantir l'emprunt international, sans lequel le Reich ne pourra pas se relever.

Les intérêts de l'Italie dans la question des réparations sont peu de choses près, identiques à ceux de la France et il est bien possible que M. Mussolini adoptera notre point de vue.

Ce qu'on a dit à Rome

Rome, 7. — On constate une vive préoccupation de l'opinion au sujet de l'entrevue de Londres.

Les journaux soutiennent que M. Mussolini n'a pris aucun engagement lors de son séjour en Suisse, à Territet, mais que lord Curzon et M. Poincaré ont accepté en principe les bases de l'accord proposé par lui. Depuis lors, aucune précision n'est venue de Londres ni de Paris.

M. Mussolini se proposerait donc de demander ou bien la consolidation de l'alliance ou bien la liberté d'action de l'Italie.

Dans les milieux diplomatiques italiens, on considère que l'entrevue de Londres décidera non seulement du sort de la conférence de Bruxelles, mais aussi du sort de l'Entente.

M. Mussolini est parti pour Londres

Rome, 7. — Ce matin à 9 heures 40, M. Mussolini est parti pour Londres.

Les Allemands veulent éviter une mise en demeure

Ils élaborent de nouvelles propositions

Berlin, 7. — L'attitude énergique du gouvernement français a décidé le cabinet allemand à discuter de nouvelles propositions pour le règlement des réparations.

Dans les milieux politiques, on s'est rendu compte que les offres du cabinet Wirth n'étaient pas suffisantes.

Au cours d'une séance de cabinet tenue il y a huit jours, M. von Rosenberg, ministre des Affaires étrangères, s'était opposé à de nouvelles propositions. Le point de vue du ministre des Affaires étrangères n'avait pas prévalu, et le cabinet, sous l'impulsion du chancelier et du ministre Hermes, s'est décidé à élaborer un nouveau plan.

Le ministre des Finances travaille fébrilement, depuis plusieurs jours, à l'élaboration de ces propositions.

La coopération de l'industrie pour garantir l'emprunt

Le nouveau plan du gouvernement allemand envisage la coopération de l'industrie, qui fournirait les garanties d'un emprunt international. Le produit de l'emprunt serait destiné à la reconstruction des régions libérées et à la stabilisation du mark.

Une collaboration économique Franco-Allemande

Berlin, 7 — On annonce que le docteur Hermes, ministre des Finances, se rendrait prochainement à Paris.

Il ferait, au nom du cabinet du Reich, des propositions tendant à une collaboration économique franco-allemande sur les bases suivantes : L'Allemagne serait disposée à abandonner à la France tout ce qu'elle pourrait de sa production industrielle.

En revanche, elle demanderai à la France de mettre à sa disposition un contingent, à déterminer, du minerai lorrain et de lui laisser une partie des livraisons de charbon à effectuer au titre des réparations.

DEMAIN

Les Mystères de Paris

L'épouvantable crime d'une épouse anglaise

Son mari absorba quantité de poisons puis périt du poignard de l'amant

Londres, 7. — Aujourd'hui ont commencé, à l'Old Bailey, à Londres, les débats d'un procès qui passionne l'opinion anglaise, car dès trois heures du matin, on faisait queue à la porte du tribunal pour assister à l'audience.

Dans la banlieue de Londres, une femme pleurait près d'un cadavre

Dans la nuit du 3 au 4 octobre dernier, un drame mystérieux se déroulait dans la banlieue de Londres, à Ilford. Il était environ minuit quand des appels angoissés, lancés par une voix de femme, amenèrent dans la rue sombre d'où ils partaient une dizaine de personnes. Celles-ci trouvèrent là, gisant sur le trottoir, le corps inanimé d'un homme âgé d'une trentaine d'années. Auprès de lui, pleurant et se lamentant, sa femme, demi-démente de douleur. Un médecin, appelé, fit un rapide examen à la lueur d'allumettes, constata que l'homme était mort et repartit. Un inspecteur de police, arrivé plus tard, remarqua sur le sol des taches de sang. Il interrogea la femme. Y avait-il eu une attaque par un assassin qui réussit à s'enfuir ? Non, elle n'avait vu personne. Son mari s'était affaissé tout d'un coup. Il était, d'ailleurs, sujet à des attaques cardiaques.

Une affaire invraisemblable

On emmena le cadavre dans une morgue, où l'on découvrit, en le déshabillant, une vingtaine de coups de couteau, dont l'un lui avait tranché la carotide. Aucune arme n'avait été trouvée sur le lieu du crime. La femme niait toujours que, dans cette rue déserte, personne les eût approchés. L'affaire devenait invraisemblable. La femme devait mentir. Le ménage Thomson, tel était son nom, vivait, semblait-il, en bonne intelligence. En fait, mari et femme revenaient ensemble du théâtre quand le drame était survenu. Ils étaient à l'aise, lui, occupant une position rémunératrice dans une administration : elle, dirigeant depuis des années une maison de modes. Quel pouvait être le mobile du crime ?

« Assassin pour délivrer une femme du martyre »

La police se mit en quête. Assez vite, on découvrit que l'année d'avant, la jeune femme — elle a 28 ans — avait noué avec un adolescent de 18 ans à peine, Frédéric Bywaters, employé à bord d'un paquebot, une intrigue dont le mari s'était fort irrité. Il semblait d'ailleurs que tout se fût arrangé. On suivit pourtant. Successivement, on découvrait que non seulement le navire où était embarqué le jeune homme faisait escale dans un port anglais au moment où fut commis le crime, mais que ledit jeune homme n'avait pas passé dans sa demeure la nuit où l'assassinat avait eu lieu. On le retrouva, on l'appréhenda.

Au cours d'une perquisition opérée dans la cabine du jeune homme, on retrouvait une liasse de lettres écrites par Mme Thomson, et qui révélait une intrigue si effroyable qu'elle est presque sans précédent dans les annales de la justice anglaise.

Presque aussitôt après son arrestation, il aimait, dit-il, Mme Thomson. Celle-ci était maltraitée par son mari. Il l'avait délivrée du martyre et croyait, ce faisant, avoir fait justice.

Une émule de la Brinvilliers

Les lettres, lues à l'audience, révèlent une intrigue que n'eût point désavouée la Brinvilliers.

On se demande vraiment et comment elles ont pu être écrites et comment leur destinataire a pu commettre la suprême imprudence, la folie de les garder. Cela passe l'imagination. Dans cette correspondance, en effet, cette femme, que des témoins à l'instruction représentèrent comme tendre et de caractère enjoué, relate ses multiples tentatives pour empoisonner son mari, reproche à celui qui finalement le tua de ne pas collaborer suffisamment à ses projets, l'affole enfin par des allusions à une cohabitation maritale qui lui était imposée.

Pendant la lecture de ces lettres, d'où il ressort, d'après l'accusation, que l'infortuné mari a absorbé de l'hyoscine, du bichlorure de mercure, du verre pilé, et bien d'autres choses encore l'incitpée est restée calme et comme indifférente. Ce n'est que lorsque le médecin légiste décrivit les blessures de son mari et qu'on lui soumit le poignard qui l'avait tué, qu'elle s'affaissa tout d'un coup, la tête sur les genoux, pleurant avec de grands sanglots. Le châtiment commençait.